



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 10 février 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. -
M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER -
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRIOT - M. BRUYERE - M. CARBONNEL -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE -
Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES - M. DODET - M. DUBOIS - M. DUPIRE -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY -
M. NUDANT - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
M. ROIZOT - Mme ROY - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. GILLOT G.) - M. AUDARD (pouvoir à
M. PRIBETICH) - Mme AVENA (pouvoir à Mme DURNERIN) - Melle BERNARD
M. (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) -
M. CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - M. CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - M. DINCHER (pouvoir à M. SOUMIER) - M. DOUHAIT
(pouvoir à M. DESVIGNES) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) -
M. SAUNIE (pouvoir à M. BOUHELIER)

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES - Asie - Raz de marée du 26 décembre 2004 - Attribution d'une aide exceptionnelle.

Le 26 décembre 2004, un raz de marée dans l'océan indien a dévasté de nombreux territoires côtiers du continent asiatique : Indonésie, Sri Lanka, Inde, Bangladesh, Thaïlande, Maldives, Malaisie, Birmanie, tout particulièrement.

Ce phénomène, d'une ampleur et d'une violence exceptionnelles, constitue pour ces pays une catastrophe naturelle qui a engendré deux cent quatre vingt mille morts auxquels il convient d'ajouter des dizaines de milliers de personnes disparues ou sans-abri.

Par ailleurs, les conséquences, en termes sanitaires, pour les jours et semaines à venir, risquent d'être tout aussi redoutables. A plus long terme, l'ensemble des infrastructures des territoires touchés ayant été totalement détruit, l'effort de reconstruction sera considérable et les répercussions financières extrêmement lourdes.

De nombreuses initiatives ont été prises aussitôt par la communauté internationale, mais aussi par l'Union européenne, l'Etat français, les particuliers, les entreprises, les associations....

De nombreuses collectivités locales également, que ce soit les Communes, Communautés d'agglomération, Départements et Régions ont déjà annoncé leur intention d'accorder une aide financière.

L'Association des Maires de Grandes Villes de France, en ce qui la concerne, a créé un compte spécial de solidarité destiné à recevoir les subventions exceptionnelles que les grandes villes se proposent de voter en faveur des victimes du raz de marée.

Il est donc proposé que le Grand Dijon s'associe à cette démarche en versant une aide exceptionnelle de 15.000 euros sur le compte de solidarité de l'Association des Maires de Grandes Villes de France

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 15.000 euros au bénéfice des sinistrés du raz de marée qui a frappé l'Asie le 26 décembre 2004,
- **de dire** que cette aide sera versée à l'Association des Maires des Grandes Villes de France, sur le compte n° 04062587746 (code guichet 90000, code établissement 17515) ouvert à l'Agence de la Caisse d'Epargne Saint-Germain, 15, rue du four 75006 Paris.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le 11.02.05
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 FEV. 2005

